

"L'énergie éolienne et toutes les énergies renouvelables : nos cartes maîtresses de notre avenir"

Par **ANDRÉ ANTOLINI**, Président du Syndicat des énergies renouvelables



Le projet de loi Grenelle 1, voté quasiment à l'unanimité, le 21 octobre dernier par l'Assemblée nationale prévoit de porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de la consommation française à l'horizon 2020. Cet objectif ne pourra pas être atteint sans une participation importante de l'énergie éolienne, qui produira alors 10 % de notre consommation électrique, avec une puissance installée de 25 000 MW fournie par 8 000 éoliennes au total, et non 15 000 comme l'affirme Monsieur Butré dans sa tribune intitulée « Eolien : une erreur stratégique pour la France ».

Lors de l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale, la Secrétaire d'Etat à l'écologie, **Nathalie Kosciusko-Morizet**, a rappelé l'intérêt que présente l'énergie éolienne : *« Elle fait partie d'un bouquet et nous en aurons besoin pour atteindre nos objectifs de 2020. À ce jour, elle est par ailleurs l'une des énergies renouvelables les plus compétitives, ce qui permet de proposer un tarif de rachat à un niveau proche de celui du marché et, pour le consommateur, un coût tout à fait modeste par rapport à celui d'autres énergies renouvelables. Elle participe utilement à la baisse de nos émissions de CO₂ pour toutes sortes de raison, dont l'une est que nous pouvons aussi l'utiliser pour limiter un peu la consommation de pointe, et pas seulement en substitution de la base ».*

L'énergie éolienne représentera près du quart de notre objectif de production d'énergie renouvelable à cette échéance et évitera l'utilisation de nouvelles centrales thermiques, fortement émettrices de gaz à effet de serre.

En effet, contrairement aux affirmations de Monsieur Butré, l'énergie éolienne, qui utilise la force du vent, produit de l'énergie sans combustible et donc sans

émission de CO₂ ni rejet et ne nécessite pas la mise en fonctionnement de centrales thermiques. La ressource « vent » est bien répartie sur notre territoire : notre pays bénéficie du deuxième gisement européen derrière la Grande Bretagne et dispose de trois régimes climatiques différents et décorrélés : océanique, continental et méditerranéen. De ce fait, le vent souffle toujours quelque part. Les éoliennes, déployées sur l'ensemble du territoire, peuvent donc approvisionner, de manière continue, le réseau électrique national. Il n'est par conséquent pas utile de prévoir des centrales thermiques en secours, qui selon M Butré, compenseraient « le fonctionnement des éoliennes ».

Le Ministère de l'écologie et l'ADEME ont indiqué qu'en 2020, le parc éolien permettra d'éviter l'émission de 16,5 millions de tonnes de CO₂ par an, ce qui équivaut à l'émission annuelle de plus de six millions de véhicules et le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité (RTE) estime que l'énergie éolienne se substitue aux trois quarts à l'énergie fossile. Il est donc incontestable que le développement de l'énergie éolienne n'augmentera pas nos gaz à effet de serre, comme l'affirme Monsieur Butré, mais que, bien au contraire, cette énergie nous aidera à les limiter.

Concernant le coût de l'éolien pour les consommateurs, il est aujourd'hui de 60 centimes d'euro

"Indépendant des énergies fossiles, on peut prévoir que le prix de l'énergie éolienne deviendra durablement inférieur au prix de l'électricité"

par foyer et par an. Alors que ces dernières années, le prix de l'électricité sur le marché européen a augmenté en moyenne de 20 % par an, le coût de l'électricité éolienne est resté stable, car indépendant des énergies fossiles et on peut prévoir que le prix de l'énergie éolienne deviendra durablement inférieur au prix de l'électricité sur le marché, comme cela a déjà été le cas au mois d'octobre 2008. En 2020,

Les renouvelables sont plus que jamais les

avec un parc de 25 000 MW, l'énergie éolienne représentera un bénéfice pour chaque foyer français, estimé à 48 euros par an et à 1 200 millions d'euros annuels pour notre pays.

Monsieur Butré accuse également le programme éolien « *de se développer dans un système opaque, propice à la corruption et aux inégalités* ». Il faut rappeler que, depuis la loi du 13 juillet 2005, ce sont les collectivités, après consultation des com-

J'ajoute que cette forme d'énergie est amenée à jouer un rôle très important, au niveau mondial, dans la préservation de notre environnement, par sa capacité à produire de l'électricité non polluante et sans déchet : elle participe de façon très significative à la lutte contre un changement climatique.

Il faut rappeler que, partout, l'énergie éolienne se développe à un rythme soutenu avec une croissance de près de 30% par an : les Etats-Unis sont en passe de détrôner l'Allemagne avec plus de 20 000 MW installés. La Chine, quant à elle, projette d'installer 30 000 MW d'ici 2020. Cette croissance est la preuve des atouts de cette forme de production d'élec-

“Notre pays, qui dispose du deuxième gisement de vent d'Europe, a la capacité de devenir l'un des leaders européens de cette filière”

tricités voisines, qui sont à l'origine des parcs éoliens, conçus dans des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE), et qu'il revient au Préfet d'autoriser la création de ZDE et de délivrer le permis de construire.

Du projet à la mise en exploitation d'un parc, il faut compter entre 4 à 5 ans : en effet, les étapes sont nombreuses, depuis les analyses de pré-faisabilité (pré-analyse de la ressource en vent, l'analyse des contraintes environnementales, l'avis de élus, ...), les études de faisabilité (expertises naturalistes, de bruit, paysagère, ...), la conception du projet (en particulier, étude d'impact sur l'environnement), les procédures d'autorisation (l'enquête publique, permis de construire,...), jusqu'à la construction, puis la mise en service. Dans un tel contexte, les accusations d'opacité sont extravagantes.

Monsieur Butré accuse également les éoliennes de défigurer le paysage. La question de tout nouvel ouvrage humain a sans cesse soulevé des débats et opinions divers. En effet, le paysage a toujours été transformé par l'activité humaine dans sa recherche de progrès. Dans le domaine de l'éolien, l'intégration paysagère est soigneusement étudiée et constitue un point fondamental lors du développement d'un projet, soumis à la concertation et à l'enquête publique.

tricités. Cette dynamique se poursuit : la prise de conscience de l'urgence liée au changement climatique, la raréfaction et l'augmentation du prix des ressources fossiles, conduisent les différents pays à multiplier les projets éoliens.

La France dispose d'une expérience reconnue dans le secteur énergétique, que ce soit en matière de nucléaire, d'hydroélectricité, de pétrole ou de gaz. Elle doit aussi maîtriser le vent pour profiter du formidable potentiel de cette énergie.

Notre pays, qui dispose du deuxième gisement de vent d'Europe, a la capacité de devenir l'un des leaders européens de cette filière.

Aujourd'hui la « croissance verte » représente, incontestablement, l'une des pistes privilégiées pour renouer avec le développement économique. La croissance des énergies renouvelables, selon les experts internationaux, occupe une place de prédilection dans ce nouveau contexte économique mondial.

Nous ne pouvons, alors que la très grande majorité de nos concitoyens nous encourage à développer cette forme d'énergie, rester sur le bord de la route. L'énergie éolienne et toutes les énergies renouvelables sont plus que jamais les cartes maîtresses de notre avenir : pour la planète, pour l'indépendance énergétique et la paix, pour une nouvelle croissance économique. ■